

<i>Nombre de membres élus au Bureau : 47</i>	<i>Membres en fonction : 47</i>	<i>Membres présents : 34</i>	<i>Absents excusés : 9</i>	<i>Absents : 4</i>	<i>Pouvoirs : 3</i>
--	-------------------------------------	----------------------------------	--------------------------------	--------------------	---------------------

Date de convocation : 17 juin 2014.

Vote(s) pour : 37
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du lundi 23 juin 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 7 : Attribution de subventions « Enseignement Supérieur ».

Rapporteur : Monsieur KRAUSENER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2014,
VU les demandes formulées par les organismes,

DECIDE d'allouer 23 100 € aux dossiers de subventions « Promotion Scientifique », selon le détail présenté en annexe 1,

DECIDE d'allouer 2 500 € de subvention « Vie étudiante » selon le détail présenté en annexe 2,

DECIDE d'allouer 500 € de subvention « Projet pédagogique » selon le détail présenté en annexe 3,

DECIDE d'allouer 10 000 € de subvention exceptionnelles selon le détail présenté en annexe 4,

DECIDE que ces subventions seront versées suite à la délibération du Bureau,

Les justificatifs suivants devront être produits pour chaque dossier, objet de la présente délibération dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation :

- bilan financier,
- bilan moral,

Au terme de ce délai, et/ou en cas de non-réalisation, la subvention sera annulée et Metz Métropole sera fondée à demander le reversement des sommes déjà engagées au titre de sa participation.

DECIDE de répondre par la négative aux demandes suivantes et présentées dans les annexes :

- BANABA GABON – Littérature et cinéma du Gabon,
- Lycée Hôtelier Raymond Mondon – Colloque sur la formation professionnelle en hôtellerie,
- ESSTIN – Egalité des chances,
- Université de Lorraine – Commémoration des 150 ans de la restauration de l'Université de Nancy,

DECIDE de reporter les décisions suivantes présentées dans les annexes :

- 16^{ème} Doctoriales de Lorraine,
- Etude sur le décrochage,

APPROUVE les termes de la convention financière à conclure avec l'Université de Lorraine, jointe en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention susvisée ainsi que tout document
ou avenant se rapportant à la présente.

Pour extrait conforme
Metz, le 24 juin 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



ANNEXE 1
Subventions accordées - Enseignement Supérieur
PROMOTION SCIENTIFIQUE

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Date et Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention demandée en €	Montant de la subvention accordée en €
2014 SUP 11	Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes (SRSMC) - Université de Lorraine	28ème journées franco-belges de pharmacochimie	5 et 6 juin 2014 à Metz	F	3 000 €	1 800 €
2014 SUP 12	Centre de Recherche sur les Médiations (CREM) - Université de Lorraine	Colloque et rencontres autour des <i>mooks</i> (contraction mots <i>magazin</i> et <i>book</i>) dans le cadre du Festival "Littérature et Journalisme"	10 et 11 avril 2014	F	1 000 €	1 000 €
2014 SUP 13	Institut François Geny - Université de Lorraine	3ème journée franco-belge de droit pénal - la responsabilité pénale des personnes morales	25 mars 2014 à Metz	F	1 000 €	1 000 €
2014 SUP 14	Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes (SRSMC) - Université de Lorraine	International Conference on many particle spectroscopy of atoms, molécules, clusters and surfaces	16 et 17 juillet 2014 à Metz	F	3 000 €	2 000 €
2014 SUP 15	LEM3 - Université de Lorraine	NANOSPD6 - 6ème conférence	Du 30 juin au 4 juillet 2014 à Metz	F	10 000 €	10 000 €
2014 SUP 16	LCP-A2MC - Université de Lorraine	Workshop NutriOx 2014	Du 26 au 28 septembre 2014 à Metz	F	2 000 €	1 600 €
2014 SUP 17	2L2S - Université de Lorraine	Le sentiment de nostalgie	12 et 13 novembre 2014 à Metz	F	5 500 €	1 300 €

Bureau délibérant
Lundi 23 juin 2014

ANNEXE 1
Subventions accordées - Enseignement Supérieur
PROMOTION SCIENTIFIQUE

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention demandée en €	Montant de la subvention accordée en €
2014 SUP 18	CEGIL - Université de Lorraine	Dynamique et dialectique des littératures "nobles" et "triviales" dans les pays germanophones aux 18ème et 19ème	22 et 23 mai 2014 à Metz	F	1 000 €	1 000 €
2014 SUP 19	Ecritures - Université de Lorraine	Des italiens au Congo aux italiens du Congo	du 16 au 18 octobre 2014 à Metz	F	2 000 €	1 000 €
2014 SUP 20	AFORCUMP - Université de Lorraine	Congrès international	Du 26 au 28 juin 2014 à Metz	F	3 000 €	2 400 €
				TOTAL	31 500 €	23 100 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE

UNIVERSITE DE LORRAINE

CONVENTION FINANCIERE

**relative à la délibération du Bureau Délibérant du 23 juin 2014
concernant les subventions attribuées dans le cadre du soutien à la promotion
scientifique**

Entre

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par son Président, Jean-Luc BOHL, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Bureau en date du 23 juin 2014, dénommée ci-après « Metz Métropole »,

Et

L'Université de Lorraine, représentée par son Président, monsieur Pierre MUTZENHARDT.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les modalités de la participation de Metz Métropole au financement des colloques scientifiques, organisés par l'Université de Lorraine, qui ont fait l'objet de la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 23 juin 2014.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'ACTION SOUTENUE ET INTERET POUR METZ METROPOLE

L'animation scientifique constitue un vecteur important du territoire. Elle illustre la force vive des savoirs, la dynamique qui les entoure et la bonne santé de la recherche. Metz Métropole accompagne chaque année les laboratoires qui valorisent la recherche et démontrent cette dynamique au travers de l'organisation de colloques scientifiques.

A ce titre, 10 demandes de subvention émanant de l'Université de Lorraine, ont été examinées en retenant notamment les colloques investissant les thématiques Santé, Matériaux-Energie, Territoire-Europe, Franco-allemand, Développement Durables, Sciences et Techniques du Management.

ARTICLE 3 – DUREE

La présente convention est établie pour la durée nécessaire à la réalisation du programme de colloques scientifiques visés dans le cadre de la délibération du 23 juin 2014 de Metz Métropole et en tenant compte des modalités de financement prévues ci-après.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DE METZ METROPOLE

Metz Métropole s'engage à contribuer au financement de ce programme de colloques selon le tableau annexé.

ARTICLE 5 – PAIEMENT ET REVERSEMENT

Les contributions dues au titre de la présente convention seront réalisées en un seul versement à l'Université de Lorraine dès notification de la délibération du 23 juin 2014.

Dans les six mois suivants la réalisation du colloque, les bilans financiers attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, les articles de presse, une note présentant le nombre de participants et la qualité des intervenants pour chaque colloque, devront être envoyés à Metz Métropole.

D'autre part, Metz Métropole pourra demander toutes pièces de comptabilité qu'elle jugera nécessaire à sa vérification.

Au terme de ce délai, et en cas de non réalisation d'un colloque, la subvention sera annulée et Metz Métropole sera fondée à demander le reversement des sommes déjà engagées au titre de sa participation pour le ou les colloques concernés.

Toutefois, en cas de report dûment justifié de la manifestation (sur présentation écrite de l'Université de Lorraine), un avenant pourra être établi afin de tenir compte de la nouvelle date de réalisation.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

L'aide financière apportée par Metz Métropole ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

L'Université de Lorraine s'engage, pour chaque opération de communication menée à l'intention du public dans le cadre de la présente convention, à mentionner Metz Métropole comme partenaire et à utiliser son logo.

ARTICLE 8 – LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leurs différends par voie de conciliation. Si dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétente de l'objet de leur litige.

Fait à Metz, le

Le Président de l'Université de Lorraine

Le Président de Metz Métropole

Pierre MUTZENHARDT

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz

Bureau délibérant
Lundi 23 juin 2014

ANNEXE 2
Subventions accordées - Enseignement Supérieur
VIE ETUDIANTE

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention demandée en €	Montant de la subvention accordée en €
2014 ETU 5	BANA BA GABON	Journées culturelles et impact du tourisme gabonais	5 juillet 2014 à Metz	F	1 050 €	500 €
2014 ETU 6	BANA BA GABON	Littérature et Cinéma du Gabon	26 avril 2014 à Metz	F	1 650 €	0
2014 ETU 7	Association CREATIV'EST	Concours Créativ'Est	16 avril 2014	F	1 000 €	500 €
2014 ETU 8	Association ENSAM	Concert Soundrise	7 juin 2014	F	3 000 €	1 500 €
				TOTAL	6 700 €	2 500 €

Bureau délibérant
Lundi 23 juin 2014

ANNEXE 3
Subventions accordées - Enseignement Supérieur
PROJET PEDAGOGIQUE

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention demandée en €	Montant de la subvention accordée en €
2014 PPE 3	Université de Lorraine	16 ^{ème} édition des Doctoriales de Lorraine	Du 18 au 23 mai 2014 dans les Vosges	F	1 000 €	Décision reportée
2014 PPE 4	Lycée Hôtelier Raymond Mondon	Forum des Métiers de la Salle et des arts de la table	Les 2 et 3 avril 2014 à Metz	F	2 000 €	500 €
2014 PPE 5	Lycée Hôtelier Raymond Mondon	Colloque sur la formation professionnelle en hôtellerie - tourisme	Du 4 au 6 juin 2014 en Chine	F	2 000 €	0 €
2014 PPE 6	Ecole Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy	Projet Egalité des Chances 2013/2014		F	5 000 €	0 €
				TOTAL	10 000 €	500 €

Bureau délibérant
Lundi 23 juin 2014

ANNEXE 4
Subventions accordées - Enseignement Supérieur
EXCEPTIONNEL

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention demandée en €	Montant de la subvention accordée en €
2014 DE 1	Université de Lorraine - Direction de la Recherche et de la Valorisation	2 ^{ème} phase étude sur le décrochage	Metz et Nancy	F	3 000 €	Reportée
2014 DE 2	Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy - Université de Lorraine	Commémoration des 150 ans de la restauration de l'Université de Nancy et en Lorraine	Du 17 au 19 septembre 2014 à Nancy et Pont-à-Mousson	F	non précisé	0
2014 DE 3	Université de Lorraine	Vie Universitaire et Culture	sur l'année	F	18 000 €	10 000 €
				TOTAL	21 000 €	10 000 €

Acte à classer**ENS-SUBV7**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-06-25T08-36-31.00 (MI83814114)**Identifiant unique de l'acte :** 057-245700240-20140623-ENS-SUBV7-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Attribution de subventions "Enseignement Supérieur"**Date de décision :** 23/06/2014**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Acte :** [erdp7.PDF](#)**Pièces jointes :** [erdp7 annexe.PDF](#)**Préparé**

Date 25/06/14 à 08:36

Par [DELLES Catherine](#)**Transmis**

Date 25/06/14 à 08:36

Par [DELLES Catherine](#)**Accusé de réception**

Date 25/06/14 à 08:43